



Communiqué de presse

Les premiers produits conformes aux nouveaux critères de la Charte du Nettoyage Durable vont arriver sur le marché !



Paris, le 14 février 2020 – L’Afise*, l’Association Française des Industries de la détergence, de l’entretien et des produits d’hygiène industrielle et l’A.I.S.E**, l’Association Internationale des savons, détergents et produits d’entretien annoncent l’apparition sur le marché français et européen des premiers produits avec les logos Charte 2020+. Ils indiquent aux utilisateurs que le produit est conforme aux nouveaux critères de la Charte du Nettoyage Durable. Sa mise à jour correspond à la volonté des fabricants de poursuivre leurs progrès auprès des utilisateurs des produits, tout en répondant aux autorités, anticipant les exigences réglementaires à venir, que ce soit le Pacte Vert de l’Union Européenne ou la nouvelle loi Economie circulaire en France.

Evolution des critères de la Charte : pour encore progresser

La Charte du Nettoyage durable est une initiative volontaire de l’industrie lancée il y a 15 ans pour encourager l’adoption de pratiques conformes au développement durable à toutes les étapes du cycle de vie d’un produit et reposant sur des critères tangibles : environnement, sécurité, prévention et information.

Désormais intitulée Charte du Nettoyage Durable 2020+, elle se traduit par un renforcement des critères existants et l’apparition de nouveaux critères comme la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l’interdiction des microbilles, ou encore l’obligation d’utilisation d’emballages recyclables, ou réutilisables, ou encore compostables.

Bilan très positif : une réduction significative de l’empreinte carbone et des emballages

Depuis l’implémentation de la Charte, donc quinze ans après son lancement, les entreprises signataires ont réduit leurs émissions de CO2 de **40 %** par tonne de production, bien avant

l'objectif fixé par l'UE après l'accord de Paris en 2015 (au moins 40 % d'ici 2030). Elles ont permis également une réduction de **32%** du poids de leurs emballages et **33%** de la consommation d'énergie. *"La Charte a fait ses preuves en matière d'amélioration tangible"*, a déclaré Arndt Scheidgen, le Président de l'A.I.S.E.

Nouveaux logos en rayon : pour passer la vitesse supérieure

Depuis le début de l'année, les utilisateurs peuvent donc acheter des produits répondant aux nouveaux critères de la charte avec les deux nouveaux logos :

- Le bleu atteste que l'entreprise a mis en place des actions pour respecter les 12 procédures identifiées par la Charte (matières premières, RSE, sécurité au travail...)
- Le vert certifie que le produit répond à des exigences élevées sur l'ensemble des critères priorités parmi lesquels l'utilisation de matières organiques biodégradables, la recyclabilité de l'emballage et les informations sur l'utilisation durable et en toute sécurité du produit.

Le portail cleanright.eu, récemment lancé, pourra leur donner des explications sur la Charte, ainsi que des conseils pratiques pour mieux utiliser les détergents et les produits d'entretien (lessives solides et liquides, produits lave-vaisselle, nettoyeurs tout usage et sols).

*"La Charte du Nettoyage Durable, reconnue par l'ADEME*** a été pionnière dans l'amélioration des pratiques en matière de développement durable. A la mesure des défis environnementaux et sociétaux, nous amènerons avec cette nouvelle étape nos engagements et nos résultats encore plus loin, dans une démarche continue de progrès a déclaré Virginie d'Enfert, Déléguée Générale de l' Afise.*

Pour rappel

La Charte prend en compte l'ensemble du cycle de vie du produit : la production, la conception et l'utilisation. Les entreprises qui adhèrent s'engagent à mettre en place des pratiques durables, tant sur les process de fabrication que dans la formulation des produits. En outre, des conseils visant à promouvoir les gestes durables doivent être fournis ainsi qu'un reporting annuel sur 8 indicateurs clés, le tout vérifié par un organisme de contrôle extérieur et indépendant.

Les indicateurs clés comprennent notamment la consommation d'énergie, les émissions de CO2, la consommation d'eau, la quantité de contenu recyclé dans les emballages et la réduction de l'utilisation de substances organiques peu biodégradables... Et tous ces résultats sont vérifiés de manière indépendante. 230 entreprises sont engagées dans la Charte, représentant 85% du marché des détergents et des produits d'entretien en Europe.

Les utilisateurs de produits ménagers peuvent donc être assurés que les produits portant les logos de la Charte répondent à des normes élevées de sécurité environnementale, réduisent au minimum les déchets et fournissent des informations claires et transparentes pour une utilisation plus durable avec un niveau élevé de performance.

-Pour des détails complets et techniques sur la charte de l'A.I.S.E. pour le nettoyage durable, veuillez consulter le site www.sustainable-cleaning.com

-Pour des informations sur la Charte à l'intention des consommateurs, veuillez consulter le site www.cleanright.eu/sustainablecleaing

** L'afise est l'Association Française des Industries de la détergence, de l'entretien et des produits d'hygiène industrielle, est la seule organisation représentant en France les industriels fabriquant et commercialisant les produits destinés à laver, nettoyer, entretenir et maintenir dans l'état d'hygiène nécessaire, le linge, la vaisselle et l'ensemble des surfaces que ce soit dans les foyers, dans les collectivités ou dans l'industrie.*

*** L'A.I.S.E. est l'Association internationale des savons, détergents et produits d'entretien, est l'organisme représentatif officiel de cette industrie en Europe. Nos membres totalisent 29 associations nationales à travers l'Europe, 17 entreprises membres et 11 partenaires de la chaîne de valeur. Le réseau de membres AISE représente plus de 900 entreprises fournissant des produits et services de nettoyage et d'entretien ménagers et professionnels à travers l'Europe.*

**** L'ADEME est l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie chargée d'animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.*

Contacts presse :

AFISE - Romain PELLERAY : 01 40 98 19 15 – 06 85 15 30 80 - romain.pelleray@afise.fr

Agence PPR - Eléonore ANCEL & Scandra HAIF : 01 56 03 13 08 - afise@pprww.com